

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance 08 juillet 2025

Téléphone : 02 21 08 02 20
accueil@mairie-uzel.fr

Le huit juillet deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guénaël Choupaux, maire.

Présents : M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, Mme Dominique Wenger, M. Jean-Louis Jonville, M. Thierry Wenger, M. Samuel Guigo, Mme Fabienne Thomas, M. Pierre-Edouard Jaglin, M. Yves Tardivel, Mme Danielle Le Normand, M. Joël Pautrot, Mme Berthe Le Potier, M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo.

Absente : Mme Céline Houdelette.

Secrétaire : M. Jean-Louis Jonville.

Bâtiments communaux : Ancien centre médico-social : Mise en vente

M. Le Maire dit avoir eu des sollicitations pour l'achat de l'ancien centre médico-social cadastré AB 670 d'une contenance de 114m2, situé 1 Impasse du Paradis alors que la vente n'était pas encore envisagée. L'office notarial de Maître Ouvrard de Loudéac estime l'ensemble immobilier à 20 000€.

Considérant les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en état, M. Le Maire propose de la mettre en vente auprès de l'office notarial NOTAKREIZ à 30 000.00€ mais de fixer un prix plancher à 10 000.00€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- Fixent le prix minimum de vente à 10 000€ et plus accepté de l'immeuble cadastré AB 670, situé 1 Impasse du Paradis ;
- Chargent l'office notarial NOTAKREIZ de Loudéac de procéder à la recherche d'un acquéreur.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 19 juillet 2025



UZEL, le 19 juillet 2025

Le Maire

G. CHOUPAUX

